



## Impossibilité, d'aller en Formation les heures m'ont été retranché

-----  
Par scroller

Bonjour,

Mon employeur m'a envoyé en formation à un peu plus de 80 km de mon domicile, avec sur le message seul le repas sera pris en charge.

N'ayant pas de véhicule fiable pour faire ces trajets sur 2 jours je devais prendre le train malheureusement une panne sur la première ligne ne m'a pas permis de m'y rendre : je devais y être pour 9h et la SNCF ne mettant en place qu'un bus plus de 40 minutes après le départ prévu je n'aurais pu m'y rendre avant midi passé.

J'ai rendu compte à mon supérieur hiérarchique de mon incapacité de faire la formation avec les pièces jointes. Par contre j'aimerais savoir si ils ont le droit de me retenir les heures sur mon salaire vu qu'ils m'ont envoyé loin de chez moi alors que je suis rémois et les centres de formations proche de mon domicile il y en existe plusieurs et que mon absence n'était pas intentionnelle.

Et si à chaque fois ils décident de m'envoyer sur des centres très éloigné, frais de déplacements non inclus, ont-ils le droit d'impacter ça sur mon salaire ?

Bien cordialement